



22 septembre 2023

Les orthophonistes refusent le sacrifice des soins en établissement !

L'Intersyndicale des Orthophonistes alerte sur la situation des orthophonistes en salariat et ses répercussions sur le libéral et la formation initiale.

Depuis 10 ans, les réponses apportées ne sont absolument pas suffisantes pour reconnaître le niveau de formation initiale bac+5, ni le niveau d'expertise et d'autonomie des orthophonistes. Il demeure impossible de résoudre le défaut d'attractivité des postes salariés.

Variant de 1 706 € à 2 230 € bruts en début de carrière, les évolutions de carrière des différentes conventions sont insuffisantes.

Niveaux de revenus catastrophiques, conditions de travail qui se détériorent avec un accès à la formation continue difficile, des restructurations fréquentes : **le salariat perd en attractivité pour les nouvelles générations**, malgré leur désir d'exercer en équipe dans des établissements

Premières victimes : nos patients. Ils ne reçoivent plus les soins utiles à leur situation, ne sont plus orientés vers les orthophonistes dans les structures ni à leur sortie.

Ce manque d'orthophonistes entraîne également des **conséquences directes sur les étudiants en orthophonie : ils n'ont plus de lieux de stage**. Cela compromet leur formation et les prive d'opportunités cliniques indispensables, menaçant ainsi leur capacité future à fournir des soins de qualité à leurs patients.

Les orthophonistes s'éloignent des structures, les cabinets libéraux débordent de demandes, les professionnels s'épuisent : **quel avenir pour notre profession ?**

Il est temps de rémunérer les orthophonistes à hauteur de leur diplôme, de permettre une réelle progression de carrière, de rouvrir des postes et d'assurer le maintien d'une formation initiale de qualité

La situation est urgente, **il est nécessaire que le gouvernement avance des propositions concrètes**.

Pour interpeller les pouvoirs publics, l'Intersyndicale des Orthophonistes appelle étudiants, professionnels et grand public à **se rassembler à travers la France le jeudi 5 octobre pour s'opposer à ce sacrifice des soins en établissements et demande à être reçue au ministère ce même jour**.

CFTC Santé-Sociaux : Chantal AUBRY (01.42.11.78.05)

CGT-UFMICT : Véronique PUIPIER (06.70.24.32.89)

FNO : Antoinette LEJEUNE (06.78.54.46.20)

FNEO : Bérangère PONCET (06.58.10.53.88)

FO : Christine ARCAY (06.82.29.78.47)

FOF : Valérie BATAILLARD (07.82.86.13.45)

Sud Santé Sociaux : Valérie RESPAUD (06.89.67.87.30)